

## Editorial

Madame, Monsieur,

La formation professionnelle est lourdement impactée par l'épidémie de Covid-19, qui a contraint l'OFPC à supprimer divers événements permettant aux entreprises de sélectionner et d'engager leurs apprentis, avant que la fermeture de nombreuses entreprises ne rende encore plus difficile l'ouverture de places d'apprentissage pour la rentrée 2020.

Ainsi, depuis mars et en comparaison avec la même période de l'an dernier, seulement 10% des places attendues et des contrats d'apprentissage ont été annoncées et signés. En dépit des actions entreprises au niveau fédéral, les partenaires genevois estiment qu'un millier de places d'apprentissage en système dual sont en danger dans notre canton et pourraient manquer lors de la prochaine rentrée scolaire. Les conséquences de cette situation sont graves et nombreuses: à court terme, un afflux massif de jeunes vers d'autres filières - par ailleurs plus coûteuses pour l'Etat - qui se trouveraient dans l'incapacité de les accueillir. A plus long terme, des effets de récession liés à l'impossibilité d'assurer la relève faute d'avoir pu former suffisamment d'apprenti·e·s.

Chacun·e doit donc se mobiliser, à son niveau, pour éviter une année «blanche» en matière de formation professionnelle. Je souhaite que la lettre d'information que vous vous apprêtez à découvrir - et que vous recevrez désormais chaque semaine -, y contribue en vous donnant toutes les informations - pratiques, politiques, stratégiques - indispensables pour traverser de manière constructive et efficace cette période tout à fait exceptionnelle.

Bonne lecture. Et n'oubliez pas de prendre soin de vous et vos proches!

Gilles Miserez, directeur général OFPC

## Organisation de l'OFPC

Les impacts de la situation sanitaire nous ont amenés à revoir l'organisation de l'OFPC afin de continuer d'assurer nos missions essentielles et soutenir la formation professionnelle dans notre canton.

En respect des décisions fédérales et cantonales visant à ralentir la propagation du virus, l'ensemble du personnel de l'OFPC est depuis le mardi 17 mars appelé à travailler à domicile.

La Cité des Métiers du Grand Genève et ses Centres associés, ainsi que toutes les prestations collectives présentes (tests EVA, cours eduPros, Zoom Métiers, recrutements en direct, ateliers, séances d'information, etc.) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Pendant cette période, tous les collaborateurs·trices de l'OFPC ont accès à leur messagerie professionnelle et sont disponibles selon leur horaire de travail habituel.

Les contacts par écrit sont à privilégier (via e-mail). Néanmoins, dans le cadre de prestations individuelles (orientation, suivi de jeunes et d'apprenti·e·s) le numéro de téléphone professionnel est dévié afin d'assurer un suivi optimal de l'accompagnement.

Pour la formation professionnelle, les demandes d'information, les contrats d'apprentissage ou tout autre document sont à envoyer à l'adresse: [surveillance-apprentissage@etat.ge.ch](mailto:surveillance-apprentissage@etat.ge.ch).

Par ailleurs, le service de l'information scolaire et professionnelle répond à toutes vos questions posées sur l'une de nos deux boîtes aux lettres électroniques, [ofpc@etat.ge.ch](mailto:ofpc@etat.ge.ch) et [citedesmetiers@etat.ge.ch](mailto:citedesmetiers@etat.ge.ch).

Le courrier postal entrant est relevé et traité régulièrement. Les réponses sont adressées par e-mail. Le suivi de la facturation est également assuré. Les factures sont à envoyer exclusivement par courrier électronique.



## Dispositions cantonales en matière de formation professionnelle

Pour toute question en lien avec les dispositions prises par le département dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, nous vous invitons à consulter la FAQ du DIP, et plus particulièrement la rubrique intitulée «Que se passe-t-il dans la formation professionnelle?». Celle-ci est complétée et mise à jour en continu, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Nous vous invitons donc à la consulter régulièrement sur [www.ge.ch/lc/covid19-dip](http://www.ge.ch/lc/covid19-dip).

En voici la dernière version (mise à jour le 25 mars 2020):



## Cours théoriques

*Responsable: enseignement secondaire II*

Les centres de formation professionnelle du secondaire II et du tertiaire B (écoles supérieures) ne dispensent plus de cours théoriques en classe à partir du lundi 16 mars au mercredi 8 avril inclus. Les enseignants restent à disposition de l'institution et des élèves selon des modalités qui sont communiquées en temps réel.

A compter de cette date, les apprenti·e·s, stagiaires PAI et étudiant·e·s ne sont pas en vacances et doivent être joignables (directement ou via l'autorité parentale) par téléphone ou par email pendant les heures normales de cours.

## Apprenti·e·s en formation duale

*Responsable: OFPC*

Les apprenti·e·s en formation duale demeurent également disponibles pour l'enseignement à distance aux heures de cours.

Les employeurs doivent libérer les apprenti·e·s les jours de cours, sauf exceptions validées par l'OFPC. Pour toute demande de dérogation s'adresser à: [erwin.fischer@etat.ge.ch](mailto:erwin.fischer@etat.ge.ch).

## Cours interentreprises-CIE

*Responsable: OFPC*

Les CIE sont reportés en coordination avec les milieux professionnels.

## Entreprises formatrices + stages en entreprise

*Responsable: OFPC*

Les apprenti·e·s et stagiaires poursuivent leur formation en entreprise, selon les dispositions des employeurs, toutefois, les entreprises sont invitées à limiter leurs activités au minimum indispensable et privilégier le télétravail. Les entreprises formatrices sont tenues de garantir les mesures de protection préconisées par les autorités sanitaires.

Les apprenti·e·s et stagiaires faisant partie des personnes particulièrement à risque (souffrant de pathologies telles que hypertension, diabète, maladies cardiovasculaires, faiblesse immunitaire due à une thérapie, cancer...) doivent rester chez elles.



## **Formation pratique en école (apprentis plein-temps)**

*Responsable: enseignement secondaire II*

Les centres de formation professionnelle ne dispensent plus de cours pratiques en classe à partir du lundi 16 mars au mercredi 8 avril inclus.

Les apprenti·e·s demeurent joignables (directement ou via l'autorité parentale) par téléphone ou par email pendant les heures normales de cours.

A l'instar des cours théoriques, les centres de formation professionnelle communiqueront aux apprenti·e·s les modalités pour la poursuite de leur suivi professionnel.

## **Evaluations hors procédures de qualification**

*Responsable: enseignement secondaire II*

Dans la mesure du possible, les évaluations jugées prioritaires sont organisées selon des modalités qui seront communiquées en temps voulu.

## **Procédures de qualification (examens)**

*Responsable: OFPC*

Les partenaires sont invités à attendre avant d'organiser les procédures de qualification prévues dans la formation professionnelle initiale, dans l'attente de recommandations de la Confédération.

## **Surveillance de l'apprentissage**

*Responsable: OFPC*

Les visites en entreprise se poursuivent selon des modalités à distance à définir.

## **Formation continue (qualification des adultes)**

*Responsable: OFPC*

Le suivi des candidat·e·s est maintenu par les conseillers de la formation continue (OFPC), mais s'effectue à distance (visio-conférence).

Les entretiens de qualification pour la VAE sont maintenus et organisés à distance (visio-conférence).

Les positionnements culture générale (COPAD), professionnel (CEBIG) et formation de base sont maintenus et organisés à distance (visio-conférence).

Le suivi des dossiers VAE (CEBIG) est maintenu à distance (visio-conférence).

Tous les cours en présentiel sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

## **Comment trouver une place d'apprentissage?**

Offre et recherche de places

*Responsable: OFPC*

Le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) publie la liste des places d'apprentissage proposées pour la rentrée 2020. Elle est régulièrement mise à jour. Les Zoom Métiers sont suspendus jusqu'à nouvel avis.



### **Tests d'entrée en apprentissage dual**

*Responsable: OFPC*

Les tests EVA sont suspendus jusqu'à nouvel avis. Les employeurs sont invités à sélectionner leurs futur·e·s apprenti·e·s sur la base du dossier de candidature (CV, entretien, stage, notes, motivation).

### **Tests d'entrée en formation professionnelle plein-temps**

*Responsable : enseignement secondaire II*

Les modalités d'entrée en formation professionnelle plein temps sont en cours de reconfiguration. Les modalités techniques seront communiquées par les voies numériques usuelles.

### **Inscription en filière plein-temps**

*Responsable: enseignement secondaire II*

Le dispositif d'inscription sera adapté à la situation et les centres de formation professionnelle communiqueront en temps voulu les procédures adaptées à la situation sanitaire.

### **Stages de découverte et d'observation**

*Responsable: OFPC*

Ces stages sont suspendus.

### **Signature des contrats**

*Responsable: OFPC*

La gestion des contrats se poursuit selon les procédures habituelles. Les contrats doivent être adressés à l'OFPC de préférence par email ou par courrier à l'OFPC, service de la formation professionnelle.

### **Consultation d'orientation**

*Responsable: OFPC*

Les consultations d'orientation sont maintenues et organisées à distance (téléphone, mail, visio-conférence, etc.).

### **Information tout public**

*Responsable: OFPC*

La Cité des Métiers et les centres associés sont fermés au public.

Le site internet [www.citedesmetiers.ch](http://www.citedesmetiers.ch) est régulièrement mis à jour pour toute information utile ainsi que les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Twitter et LinkedIn). Par ailleurs, des réponses écrites seront fournies via les adresses d'expédition [citedesmetiers@etat.ge.ch](mailto:citedesmetiers@etat.ge.ch) et [ofpc@etat.ge.ch](mailto:ofpc@etat.ge.ch). Un grand nombre d'informations sont également transmises ou relayées par l'intermédiaire des canaux externes de communication OFPC (Tribune de Genève, Léman Bleu, One FM).



## Dispositions fédérales en matière de formation professionnelle

### Entreprises formatrices et chômage partiel

La crise déclenchée par le nouveau coronavirus ne doit pas affaiblir la formation professionnelle. Toutes les entreprises auront toujours besoin de professionnel·le·s. Il est dans l'intérêt des entreprises formatrices de former et de recruter la relève. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, dans le cadre de son train de mesures destiné à soutenir l'économie, que le dédommagement appliqué en cas de chômage partiel s'appliquerait aussi aux personnes en formation. De plus, le Conseil fédéral a appelé à renoncer aux ruptures de contrats d'apprentissage.

Les mesures du CF en détail: [www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-78515.html](http://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-78515.html)

Vous trouverez également les deux communications Covid-19 diffusées par la CSFP (Conférence suisse des offices de la formation professionnelle) le 17 (appel aux partenaires) et 19 mars (procédures de qualification) disponibles en ligne sur le site de la CSFP: [www.sbbk.ch/dyn/11635.php](http://www.sbbk.ch/dyn/11635.php).